

4E0 9-1

1. — De 1801 à 1803, l'un des Salons du Ministère de la Marine a été orné d'une suite de tableaux de Joseph Vernet, formant la collection dite des Ports de France, collection fameuse au XVIII^e siècle, un peu moins prisée aujourd'hui, mais qui occupe quand même une place des plus honorables parmi les œuvres de l'École française de peinture. Cette collection est au Louvre depuis la Restauration.

2. — Elle comprend 15 toiles, commandées à Vernet par Louis XV en 1753 et exécutées de 1754 à 1765 (H. 1m.65. — L. 2m.63). Quatorze d'entre elles représentent les abords ou les bassins de Marseille, Toulon, Antibes, Cette, Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort et Dieppe. Vernet, fatigué par ses voyages, n'a pu visiter les côtes du Nord-Ouest. Mais il a joint aux 14 tableaux ci-dessus une quinzième vue intitulée: La Baie de Baudol ou la Pêche du thon. Quoique à sujet n'eût rien de commun avec les ports, il avait été cependant compris dans la commande royale.

3. — Exposés aux Salons de 1755 à 1765, ces compositions excitèrent une admiration incroyable, mais qui s'explique pourtant quand on songe que Vernet était le premier peintre français qui eût représenté la mer telle qu'elle est. Bref le succès fut tel que, à l'issue du Salon de 1765, le Roi prit une décision sans précédent. Il voulut que la Collection des Ports, au lieu d'être dispersée dans les résidences de la Couronne, restât groupée et fût placée au palais du Luxembourg, où l'on avait commencé à créer une galerie publique de peinture. Il y avait là environ 150 tableaux du premier ordre. C'était faire à Vernet un singulier honneur, que de donner pour voisins à ses marines des Rubens, des Rembrandt, des Titien, des Raphaël, etc.

4. — Les 15 Vernet furent donc remis au Luxembourg, où, en attendant qu'on eût aménagé pour eux une salle spéciale, on les remit dans une pièce quelconque. Le croira-t-on? Ils restèrent là vingt ans, abandonnés, dans la poussière, sans que personne fût les voir. C'est que, dès leur arrivée, par une coïncidence déplorable, avait surgi un de ces conflits administratifs qui rendent impossibles pendant des années les choses les plus simples. Feraient-on décidément du Luxembourg un musée, ou bien comprendrait-on ce palais dans l'apanage de l'un des petits-fils de Louis XV, le comte de Provence? Là dessus s'échafauda une controverse interminable. Et pendant ce temps-là les Vernet croupirent dans leur coin. Enfin, en 1785, tous les tableaux rassemblés au Luxembourg en furent expulsés.

5. — On les transféra au Louvre. Non pas au "musée du Louvre"; cet édifice n'était pas encore un musée. C'était un capharnaüm, dont vingt services divers se disputaient les maigres emplacements. On entassa les tableaux dans quelques réduits obscurs, qu'on avait réussi péniblement à rendre disponibles. Et comme cette opération provoquait les clamours des artistes, on leur annonça que le Louvre tout entier allait lui-même être converti en un immense musée qui n'aurait pas son pareil en Europe.

Sur ce la Révolution survint. Le projet dut être ajourné. En 1793 la Convention le reprit. Seulement la situation était alors toute changée. Les événements étaient en train de faire passer dans les mains de l'Etat une masse colossale d'œuvres d'art, provenant des églises et des couvents, des émigrés et des condamnés, et bientôt après des raples opérées dans les pays conquis. Où loger cet énorme stock? Si grand que fut le Louvre, il n'était pas capable de tout contenir. On le vit bien à mesure que le musée français s'organisait. Des milliers d'objets ne purent y trouver place, et les Vernet furent de ce nombre. En 1797 ou 1798, ils étaient encore dans les oubliettes où on les avait fourrés en 1785.

6. — Sur ces entrefaits, le Directoire eut une heureuse inspiration, le palais de Versailles était disponible. Il fut décidé qu'on en ferait un second musée, qui absorberait une bonne partie du trop-plein du Louvre. Ce nouvel établissement devait être spécialement consacré à recueillir les œuvres de l'École française. On mit aussitôt cette mesure à exécution. Une quantité de peintures et de sculptures prirent le chemin de Versailles, les Vernet sortirent alors de leur cachette et firent le voyage. Avec la collection des Ports, on y envoya une dizaine d'autres marines du même maître que Louis XV et Louis XVI avaient jadis achetées.

Mais il fallut du temps pour approprier l'ancienne demeure de Louis XV à sa nouvelle destination. Les travaux exigeaient deux bonnes années, au cours desquelles les peintures et les sculptures, les vases, les bronzes, etc., disséminés sous divers toits dans les différentes salles, durent attendre qu'on pût les disposer petit à petit en bonne place. Le tour de la collection des Ports arriva enfin. Mais elle était à peine accrochée aux murs qu'on la fit recevoir à Paris, en 1801.

7. — Le Consulat, dès sa naissance, s'était préoccupé de régler le sort des œuvres d'art qui constituaient un excédent, et il avait pris à leur sujet deux parties très raisonnables. L'une était d'en expédier une bonne partie dans les villes de province, où des musées étaient en formation. L'autre consistait à prélever de côté et d'autre de quoi décorer les grands édifices de la capitale affectés au service public.

Le ministère de la marine, installé depuis 1792 dans l'ancien Grand-Maître, avait droit à sa part. On lui adjoint les Ports de France, le choix était judiciaire. On rappela donc les Vernet à Paris et on les livra au Département de la Marine (1). Celui-ci les

(1) On ne lui livra que 14 tableaux au lieu de 15. Le Pêche du thon fut donné à Versailles, apparemment parce qu'on ignorait qu'elle fût partie de la collection. Cette erreur fut réparée par la suite.

installa dans l'un des grands salons voisins de la colonnade, où le public fut admis à la voir. On sait par un document digne de foi, que les tableaux étaient en place le 15 thermidor an XI = 3 août 1801. En effet une note, de source officielle, publiée par le Journal Des Débats du 18 thermidor, dit ceci : "Paris, 15 thermidor. ... le public peut voir à dater de ce jour, dans la galerie du ministère de la marine les chefs d'œuvre de Joseph Vernet représentant les principaux ports de France... Ils sont exposés dans le local des ci-devant garde-meu- nables où se voyaient jadis les riches tapisseries de la Couronne."

8. — Ainsi les Ports de France, après avoir essuyé tant d'aventures, venaient enfin de revoir le jour et de trouver la plus flatteuse hospitalité. Ils n'étaient pas au bout de leurs voyages. La Constitution de l'an VIII avait affecté au Sénat les deux palais du Luxembourg, le Grand et le Petit. Les Sénateurs, qui n'étaient qu'environ plus de soixante, ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils seraient comme perdus dans le Grand Palais. Cela leur inspira le projet de reconstituer dans l'aile Est de cet édifice le musée qui avait existé sous Louis XV et Louis XVI. Les travaux nécessaires furent commencés sans délai, et dès qu'ils furent terminés, on fit revenir du Louvre au Luxembourg à peu près tous les tableaux qu'on en avait eulés en 1785. La nouvelle galerie fut inaugurée le 7 thermidor an XI = 26 juin 1803. Ce jour-là la collection des Ports s'étalait sur les murs. On était allé la rechercher rue Royale, sans peut-être qu'elle avait jadis séjourné au Luxembourg. (On a vu comment!)

De là elle est retournée au Louvre en 1816, pour concourir à combler les vides que les Allemands y avaient fait, l'année précédente, en enlevant de ce palais plus de mille tableaux.

— . —

Voilà un préambule démesuré comme préface à la très petite question que voici. Serait-il possible de retrouver aux archives de la marine les quelques pièces relatives : 1° à la livraison des Vernet à la Rue Royale en 1801; 2° à leur livraison au Sénat en 1803? Et, dans le cas de l'affirmative, pourrait-on être autorisé à y jeter un rapide coup d'œil?

1. - De 1801 à 1803, l'hôtel du Ministère de la Marine a momentanément abrité une suite de tableaux de Joseph Vernet, formant la collection dite des Ports de France, collection célèbre au XVIII^e siècle, non moins précieuse aujourd'hui, mais qui occupe quand même une place des plus honorables parmi les œuvres de l'école française de peinture. Cette collection est au Louvre depuis 1816.

2. - Elle se ^{composait} compose de quinze toiles, commandées à Vernet par Louis XV en 1753, et exécutées par cet artiste de 1754 à 1765. ⁽⁴⁴⁾ Quatorze d'entre elles représentant les abords ou les ^{ports} de Marseille, Toulon, Antibes, Cette, Bayonne, Bordeaux, la Rochelle, Rochefort et Dieppe. Vernet, fatigué par ses voyages sur les côtes, n'a pu peindre les ports du Nord. Aux quatorze tableaux ci-dessus il en a ajouté un quinzième, qui m'avait avec eux qu'un rapport lointain, mais qui avait été expressément enquis dans la commande royale: La Baie de Bantol, ou la Pêche du thon. Chacune de ces compositions mesure 1 m. 65 de haut sur 2 m. 65 de large.

3. - Exposés aux Salons de 1755 à 1765, elles excitèrent une admiration qui surprend un peu maintenant, mais qui n'est pas inexplicable, si l'on songe que Vernet est le premier peintre qui ait su représenter la mer telle qu'elle est. Bref le succès fut tel que, à l'issue des Salons de 1765, le roi décida qu'au lieu de disperser les Ports de France dans les résidences royales, on maintiendrait la collection groupée et qu'on l'exposerait, en permanence, au palais de Luxembourg où depuis quelques années on avait commencé à créer une

galerie de peinture, le premier musée public qui ait existé dans notre pays. J'aurais encore, chez nous du moins, on n'avait décerné un tel honneur à un maître vivant.

4. — Les 15 Vernet furent donc ré'unis au Luxembourg, où, en attendant qu'une salle eût été aménagée pour les recevoir, on les entreposa dans un local quelconque. Le croira-t-on? Ils restèrent là vingt ans, abandonnés, dans la poussière, sans que personne pût jamais les voir. Dès leur arrivée, en effet, il s'était élevé un de ces cast administratifs qui paralysent tout pendant des années. Faut-il en dire du Luxembourg un musée, ou bien le réservait-on pour le donner en apanage à l'un des petits fils de Louis XV, le comte de Provence? La dessus on battait à perte de vue, et pendant ce temps-là les Vernet restaient dans leur coin. Enfin en 1785, tous les tableaux rassemblés au Luxembourg furent expédiés.

5. — On les transféra au Louvre; mais non pas au "musée du Louvre". Il n'y avait pas encore de musée dans cet édifice. On les entassa, faute de mieux, dans quelques réduits obscurs du Vieux-Louvre. Solution, qui faisait craindre les amateurs, était toute provisoire, car on allait convertir le Louvre lui-même en un vaste musée. Mais la Révolution survint. Le projet dut être ajourné. Ce fut seulement en 1793 que la Convention le repfit. Mais alors on ^{avait} la situation était changée. Les événements venaient de faire passer entre les mains de l'Etat une masse colossale d'œuvres d'art provenant des églises et des convents supprimés, des émigrés et des condamnés; à quoi s'ajouta bientôt le produit des raptes opérés dans les pays conquis. Où loger cet énorme stock? Si grand que fût le Louvre, il ne pouvait pas tout contenir. ^{Cependant} Par à peu le musée français s'organisa. Mais la Collection des Portes ne put y trouver place. Tant et si bien qu'en 1797 ou 98, elle était encore.

Année 1793.

De 1801 à 1803, l'hôtel du Ministère de la Marine a momentanément abrité une suite de tableaux de Joseph Vernet, formant la collection dite des Ports de France, collection fautive au XVIII^e siècle, un peu moins répétée de nos jours, mais qui continue, au Louvre où elle est maintenant, à tenir un rang très honorable parmi les œuvres de la peinture française.

Cette collection qui, après bien des aventures, se trouvait en 1801 au palais de Versailles, a été remise alors au Département de la Marine pour servir à la décoration du ministère. Elle a été exposée, dans l'un des salons voisins de la Colonnade, à partir du 15 thermidor an 10 = 3 août 1801. Elle est restée là un peu moins de deux ans. Après quoi, elle a été retirée de l'hôtel de la rue Royale, pour être transférée au palais du Luxembourg, où le Sénat conservateur organisait un musée. Elle a pris place dans cette galerie à partir du 7 thermidor an 11 = 26 juin 1803.

Serait-il possible, en s'aidant de ces indications chronologiques, de retrouver, dans les Archives de la Marine, la date exacte de la livraison des tableaux au ministère et la date exacte du départ de ces mêmes tableaux pour le Luxembourg[?] Ces deux dates n'ont qu'un intérêt modique en elles-mêmes; mais si elles étaient connues, elles rendraient probablement faciles la solution d'autres questions.

1. Ici dit, voici quelques indications sur la Collection des Ports de France. En 1753, Louis XV avait fait ordonner à Joseph Vernet de parcourir le littoral et d'exécuter des vues des principaux ports du royaume. Le peintre ne remplit qu'insuffisamment cette mission. Toutefois, de 1754 à 1765, il brossa

quatorze toiles représentant nos fronts de mer de nos principaux villes maritimes, plus une quinzième intitulée La Baie de Dardol ou La Pêche du thon. Ce dernier sujet n'avait qu'un rapport lointain avec les ports, mais il était expressément prévu, pour un motif qu'on ignore, dans la commande royale.

Les compositions de Verret excitèrent, lors des Salons de 1755 à 1765, une admiration incroyable. Si bien que, à l'issue de celui de 1765, où avait figuré le dernier numéro de la série, on prit à l'égard de la collection une mesure sans précédent. On décida que les 13 tableaux, au lieu d'être répandus entre les résidences royales, seraient réunis et exposés en permanence au palais du Luxembourg. On projetait à ce moment de convertir cet édifice en musée. Déjà même on y avait rassemblé environ 140 tableaux tirés des collections royales et choisis parmi les spécimens les plus glorieux des différentes écoles. Jamais encore, en France du moins, on n'avait fait à un artiste vivant l'honneur qu'on faisait à Verret.

2. Les Verret au Luxembourg (1765-1785). — Mais cette de suite l'affaire tourna mal. Les tableaux étaient à peine arrivés au palais, qu'une question fut soulevée. Feraient-ils décidément du Luxembourg un musée, ou le donnerait-on en apanage à l'un des petits fils de Louis XV, le comte de Provence? On mit quinze ans à prendre un parti. Pendant ce temps-là, les Verret qu'on avait provisoirement déposés dans un local quelconque, en attendant qu'on eût aménagé une salle pour les recevoir, dormaient dans la première sans que personne pût les voir. A' on décida de retirer du palais tous les tableaux. Mais on ne savait où les loger. L'hésitation dura cinq ans. Enfin on finit par se souvenir au Vieux Louvre trois salles obscures, où on empila

Qu'est-ce la Collection des "Ports de France" ?

En 1753, le Directeur gén^l des Bâtiments, M. de Marigny, avait chargé Joseph Vernet de parcourir le littoral et d'exécuter des vues des principaux ports du royaume. Le peintre ne remplit qu'incomplètement cette tâche. Toutefois, de 1755 à 1765, il brosa quatorze toiles de 1 m. 65 de haut sur 2 m. 63 de large, représentant nos principales villes maritimes. A quoi il en ajouta une quinzième, intitulée la Baie de Sandol ou la Pêche du thon. Celle-ci n'avait qu'un rapport lointain avec les "Ports"; mais Marigny, pour un motif qu'on ignore, avait formellement prescrit à l'artiste de comprendre ce sujet dans son programme.

A mesure que Vernet peignit ces compositions, il les envoya au Salon. Elles y excitèrent une admiration si vive, si persistante, que, en dépit de

leur mérite, nous avons quelque peine à comprendre l'émotion qu'elles
procurent aux amateurs de l'époque. Quoiqu'il en soit, le succès fut tel, que,
à l'issue du Salon de 1755 où avait paru la dernière en date des 15 toiles de
Vernet, la Direction des Bâtiments prit une mesure qu'on qualifierait au-
jourd'hui de "sensationnelle". Il fut décidé que la "Collection des Ports", au
lieu d'être dispersée dans les différentes résidences royales, demeurerait groupée,
et qu'on l'exposerait en permanence, ~~sous les yeux du public~~, au palais du
Luxembourg, où l'on avait constitué un musée.

Marigny rêvait alors de doter Paris d'un musée de peinture et nul
édifice ne lui paraissait plus propre que le Luxembourg à devenir le siège du
futur établissement. Déjà même ce projet avait reçu un commencement de
réalisation. La direction des Bâtiments y avait réuni pt 100 à 120 œuvres des
plus grands maîtres, prises dans les collections de la Couronne. C'était donc
rendre à Vernet le plus beau des hommages que de loger ses œuvres à côté
des peintures dues à Raphaël, à Titien, à Rembrandt, à Van-Dyck, etc.
Mais la suite, comme on va le voir, ne répondit guère à ce but

Les Vernet au Luxembourg (1756 - 1785)

La collection des Ports fut donc envoyée au Luxembourg, où, en attendant
qu'une salle fût aménagée pour la recevoir, on la remit dans un local quelconque.
Le croira-t-on? Elle y passa près de vingt ans, dans la pénombre et exposée aux
morsures des rats. Vernet avait-il ^{encore} les rigueurs de l'autorité? Sa
peinture était-elle en danger? Nullement. Il paraît toujours paraître l'un des
plus grands peintres du temps. Et il n'avait aucun ennemi. Mais le projet de
transformer le Luxembourg en musée avait été abandonné et on bataillait pour
savoir si les tableaux réunis dans l'édifice y seraient laissés ou en seraient retirés.

Qu'est-ce que la collection des "Ports de France" ?

En 1753, le Directeur g^l des Bâtimens, Marigny, avait chargé Vernet de parcourir le littoral et d'exécuter des vues des principaux ports du royaume. Le peintre ne remplit qu'insuffisamment cette tâche. Toutefois, de 1755 à 1765, il brosa quatorze toiles de 1^m 65 de haut sur 2^m 63 de large, représentant la plupart de nos villes maritimes, plus un quinzième tableau intitulé La Baie de Baudou ou La Pêche du thon. Ce dernier sujet semblait étranger au programme, mais Marigny l'ignorait, l'y avait expressément compris.

Au fur et à mesure que Vernet furent peintes, Vernet les envoya aux différents Salons qui se succédaient de 1755 à 1765. Elles y excitèrent une admiration que nous avons quelque peine à comprendre, mais qui s'explique par leur caractère tout nouveau et leur acant de vérité. C'était, en somme, la première fois

que les Parisiens voyaient représenter la mer au naturel. Le succès fut si grand, si prolongé, qu'après le Salon de 1765, où venait de paraître le dernier numéro de la série — le Port de Dieppe — la Direction des Bâtiments résolut de prendre, en faveur de la collection, une mesure sans précédent. Elle décida que les 15 toiles de Vernet, au lieu d'être dispersées dans les résidences royales, demeureraient réunies et seraient exposées en permanence, sous les yeux du public, au palais du Luxembourg. C'était un beau geste en l'honneur de l'artiste. On va voir ce qu'il a produit.

L'Odéon des Vernet de 1766 à

1) Au Luxembourg

Il n'existait alors à Paris aucun musée, mais la Direction des Bâtiments rêvait d'en créer un, et comme le Luxembourg relevait de son autorité, elle songeait à y installer cet établissement. Depuis le règne de Louis XIII, l'aile ouest de cet édifice était occupée par les tableaux où Marie de Médicis avait fait raconter par Rubens l'histoire. En 1750, le service des Bâtiments, profitant de ce que l'aile ouest était vacante, y avait organisé une galerie qui contenait une centaine d'œuvres des maîtres italiens, flamands ou hollandais empruntés aux collections de la Couronne. Ce n'était qu'un commencement. En envoyant les Vernet dans ce même palais, on se ménageait le moyen de créer une nouvelle salle de peinture. Et ainsi, de proche en proche, on finirait par transformer tout le palais en musée.